

Convention de Maitrise d'Ouvrage Déléguée n° 18/0852 entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Beaurecueil pour la réfection du réseau d'eau potable et de la reprise des branchements chemin de la Calotte

Avenant n°1

La Métropole Aix-Marseille-Provence

Dont le siège est sis : Le Pharo, 58 Bd Charles Livon, 13007 Marseille

Représentée par sa Présidente ou son représentant en exercice dument habilité pour intervenir en cette qualité aux présentes, et domiciliés audit siège

Désignées si après « La Métropole »

D'une part,

La Commune de Beaurecueil

Dont le siège est sis : 125 avenue Louis Sylvestre 13100 BEAURECUEIL

Représentée par son Maire en exercice, dument habilité pour intervenir en cette qualité aux présentes, et domicilié audit siège

Désignée ci-après la Commune

D'autre part

Ensemble dénommées « Les Parties »

Article 1 – Objet de l'avenant n°1 à la convention

Le présent avenant a pour objet de modifier l'annexe financière de la convention n°18/0852 relative à la délégation de Maitrise d'ouvrage par la Métropole Aix-Marseille-Provence à la commune de Beaurecueil pour la réfection du réseau d'eau potable et de la reprise des branchements chemin de la Calotte.

En effet, la convention initiale était basée sur une estimation de coût au stade avant-projet du maître d'œuvre.

Il convient d'ajuster l'enveloppe aux dépenses réellement constatées, déduction faite des coûts supportés par la Commune avant le transfert de la compétence Eau potable.

L'enveloppe de l'opération est ainsi portée à 54 701,60 €HT, soit 65 641,92 €TTC, représentant une augmentation de 13,3% par rapport à la convention initiale.

Article 2 – Divers

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Le présent avenant entrera en vigueur dès sa transmission en Préfecture et sa notification aux parties.

Fait à

Fait à

Le

Le

Pour la Commune de Beaucueil

Pour la Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence,
Le Vice-Président
Délégué Eau et Assainissement
GEMAPI

Le Maire

Roland GIBERTI

ANNEXE 1 modifiée

Compétence Eau potable

Plan de financement de l'opération

<i>Libellé de l'opération</i>	Réfection du réseau d'eau potable et de la reprise des branchements chemin de la Calotte		
DEPENSES (€)	HT	TVA	TTC
Nature			
Etudes	7 100,00	1 420,00	8 520,00
Travaux	47 601,60	9 520,32	57 121,92
TOTAL	54 701,60	10 940,32	65 641,92

FINANCEMENT (€)			
Financeurs	Dispositif		
CD 13	Proximité		12 427,00
Métropole	autofinancement		53 214,92
TOTAL			65 641,92